

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2019

DCM N° 19-03-28-13

Objet : Subventions de fonctionnement pour les associations socio-éducatives.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Dans le cadre de l'aide apportée aux associations socio-éducatives de la Ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant de **42 710 €** au bénéfice des associations socio-éducatives recensées dans la motion ci-après afin de soutenir leur fonctionnement.

Pour toutes les demandes, il s'agit d'une reconduction du soutien apporté par la Ville les années précédentes aux associations qui contribuent à l'animation de notre territoire, et qui développent des projets d'éducation populaire favorisant la rencontre et le vivre ensemble.

Dans un contexte économique contraint, elles maintiennent la force de leurs actions dans nos quartiers. Elles ont à cœur de vouloir pérenniser les activités existantes, tout en cherchant des solutions de renouvellement et de dynamisation. C'est pourquoi, la Ville de Metz réaffirme son engagement dans l'aide apportée aux associations socio-éducatives en maintenant le niveau de son aide financière.

Aussi, il est proposé d'accorder les subventions à 15 associations socio-éducatives pour un montant total de **42 710 €** selon la répartition mentionnée dans la motion.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions socio-éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

CONSIDERANT la politique de la Ville de Metz dans le cadre de son soutien à la vie associative locale,

CONSIDERANT le soutien apporté aux initiatives favorisant l'animation des quartiers et la promotion des valeurs de partage et de solidarité,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées, pour un montant total de **42 710 €** :

- Association Familiale et Culturelle Sainte Barbe - Fort Moselle	500 €
- Association Famille Lorraine de Borny	7 600 €
- Amicale de la Corchade	1 240 €
- Association Carrefour	2 470 €
- Collectif Art	2 850 €
- Ecole de la Paix de Metz	4 000 €
- Association des Délégués des Scouts et Guides de Metz-Queuleu-Tivoli	500 €
- Scouts et Guides de France - Groupe Guy de Larigaudie XIIème Metz	500 €
- Sport et Culture de Metz-Magny	5 700 €
- Club U.N.E.S.C.O. de Metz	1 500 €
- Association des Guides et Scouts d'Europe	300 €
- Association Nouvelle Vie du Monde	500 €
- Nan Bara	5 050 €
- Association La Passerelle	5 000 €
- Association FabLab MDesign	5 000 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **42 710 €**.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17

Dont excusés : 4

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ